

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 49, supprimer les mots :

« ayant un impact sur les personnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de ne pas faire figurer dans l'article la notion non pertinente « d'impact sur les personnels », dans la mesure où celle-ci est consubstantielle de toute décision relative à l'organisation, au fonctionnement des services, à l'égalité professionnelle et aux évolutions des administrations.